

LE POUVOIR ET LES DÉTENTEURS DU POUVOIR DANS L'EMPIRE MONGOL, XIII^E - XIV^E SIÈCLES, D'APRÈS LES VOYAGEURS EUROPÉENS

OSSORO Angela Ephrem

Maître-Assistant
Enseignant-Chercheur
Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)
Département d'Histoire
ossoroangela@gmail.com

ETTIEN Comoé Fulbert

Maître-Assistant
Enseignant-Chercheur
Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)
Département d'Histoire
fulettien@yahoo.fr

KONE Yacouba

Maître-Assistant
Enseignant-Chercheur
Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)
Département d'Histoire
kyacouba1973@gmail.com

Abstract

The territories of Asia in full political mutation, due to the hegemonic rise of the Genghishanids, in the thirteenth and fourteenth centuries, saw the personality of Genghis Khan or *Temujin* and his heirs installed on the political scene. The Mongol Empire inspires us an original political paradigm: that of ruling over populations of multiple origins and diverse traditions whose original government models seemed to belong to their own ecosystems. In the dynamics of the contacts of the West with the unknown Asia, the travelers bring their glance on this hybrid system, made of peripheral powers and a central power.

Keywords: Mongols, Politics, Travelers, Europeans, Middle Ages

Résumé

Les territoires d'Asie en pleine mutation politique, du fait de la montée hégémonique des Gengiskhanides, aux XIII^e et XIV^e siècles, voient s'installer sur le devant de la scène politique la personnalité de Gengis Khan ou *Temudjin* et ses héritiers. L'Empire mongol nous inspire un paradigme politique original : celui de régner sur des populations d'origines multiples et de traditions diverses dont les modèles de gouvernement originels semblaient appartenir à des écosystèmes propres. Dans la dynamique des contacts de l'Occident avec l'Asie méconnue, les voyageurs apportent leur regard sur ce système hybride, fait de pouvoirs périphériques autonomes et d'un pouvoir central.

Mots clés : Mongols, Politique, Voyageurs, Européens, Moyen Âge

Introduction

Dans l'histoire de l'Asie centrale médiévale, le génie conquérant des Mongols et l'étonnante réputation que ceux-ci se sont taillée, aux XIII^e et XIV^e siècles, ne manquent pas de superlatifs. Ils se seront ainsi distingués dans l'histoire universelle pour avoir su fonder le plus vaste empire de tous les temps : la volonté expansionniste de Gengis Khan et ses héritiers a été au-delà de l'œuvre impériale de Charlemagne, au IX^e siècle. Le besoin de terres de parcours avait systématiquement poussé ces nomades des steppes altaïques à des guerres de possession territoriale. Entre 1206 et 1294, l'Empire mongol se transforme en fédération de principautés (les quatre *ulus*) dirigées par les héritiers de Gengis Khan, aux intérêts divergents. En plus de cette réalité, il fallait maintenir une sorte de cohésion malgré les obstacles culturels, linguistiques et religieux entre les populations. En revanche, ce nouveau positionnement politique leur permettait de prélever l'impôt et de jouir des possibilités de la traditionnelle transhumance que leur offraient leurs vastes étendues seigneuriales. Par ailleurs, il fallait réussir à instaurer l'ordre social et l'autorité impériale du Grand Khan malgré les dissensions claniques qui s'exprimaient fréquemment au sein de la fédération, note A. Blin (2016, p. 141).

Les récits de voyage des missionnaires européens en Asie centrale, aux XIII^e et XIV^e siècles, sont une réussite. Instruits d'un certain nombre de missions : observation, espionnage, exploration et diplomatie, les Occidentaux parviennent à transmettre à leurs mandants des informations concrètes sur la vie politique des Tartares (C. Kappler 1982, p. 197-198). Ainsi, les contacts directs permettent de décrire certains aspects des institutions et les formes de gouvernement des Mongols. Sous un certain prisme, elle ne semble pas si lointaine du système monarchique en vigueur en Occident. Cependant, la terminologie et la symbolique de la royauté peuvent trouver dans chacun des mondes une interprétation propre. La notion du pouvoir, dans le contexte politique, que font remarquer C. Carozzi et H. Taviani-Carozzi, suggère communément l'idée d'une souveraineté incarnée dans une personne ou représentée par un groupe, une institution (2005, p. 5). Chez les Mongols, par exemple, le pouvoir central est incarné par la personnalité du Grand Khan : c'est le mythe du roi. Le but de notre contribution est de montrer les jeux de pouvoir au sein des autorités gengiskhanides et l'influence réelle de leur domination sur un empire à l'identité hétéroclite : entre une Asie centrale nomade et un monde chinois sédentaire. Cette problématique amène à se poser des questions devant orienter nos axes de réflexion : Quels sont les fondements du pouvoir mongol ? Comment assurent-ils la gestion des territoires sous leur contrôle ?

À travers une analyse systématique des sources de voyageurs européens du bas Moyen Âge, il s'agira de montrer la construction de l'autorité politique par le jeu des mythes et symboles du pouvoir. Puis, nous présenterons le fonctionnement de l'empire face à la disparité des communautés en présence.

1. La construction d'une unité politique régionale

Avant l'hégémonie de Gengis Khan, puis celle de ses héritiers sur l'Asie centrale et le monde chinois, ce vaste territoire qui se confond désormais avec l'Empire mongol était jadis occupé par une multitude d'États autonomes. Ces petites tribus de tendance mongolophone se retrouvèrent unifiées par la volonté et sous l'aura de la personnalité de Gengis Khan. C'est en 1206, après avoir réuni, sous son autorité les tribus mongoles¹, que *Temudjin* (Gengis Khan) fut reconnu Kaghan océanique. Il prit l'appellation de Gengis Khan, littéralement *Tchinggis Kaghan* en Mongol. La figure du Grand Khan suprême ne peut être dissociée de la dynastie gengiskhanide qu'il a mise sur la rampe de lancement du projet impérial et dont le destin s'est établi grâce aux institutions qu'il a façonnées.

¹ Les Bordjigin, les Qonggirat, les Djalair, les Barlas ou Buralas, les Saldjiut, les Djudjarat, etc.

1.1. L'image de Gengis Khan dans la construction d'un État impérial

L'histoire de l'institution politique de l'Empire mongol² doit sa genèse à l'œuvre impérialiste de Gengis Khan. En effet, l'Asie centrale du XIII^e siècle ne peut être dissociée de la figure tutélaire des Mongols d'Asie centrale et la représentation mythologique qui s'est constituée autour de l'empereur suprême de ces peuplades nomades des steppes altaïques. Pour comprendre le système politique qui encadre le jeu des influences du pouvoir dans l'Empire, il faudrait tout d'abord s'interroger sur la personnalité même de *Temundjin*³ et son projet d'unification des tribus nomades. Projet d'expansion qui au demeurant abouti, au soir de la disparition du leader gengiskhanide, à la formation de l'empire universel mongol.

Au départ, il y a l'aura et l'ascendance cosmique que prêtèrent les sources mongoles (voir Auteur anonyme, *Histoire secrète des Mongoles, chronique mongole du XIIIe siècle*, 1994) à Gengis Khan. Si la figure du grand conquérant et fondateur de la dynastie s'impose dans l'historiographie au point d'en faire un héros qui survit au temps, c'est sans doute en raison du mythe qui entoure sa naissance et jalonne tout son parcours de vie (D. Aigle (2000, p. 151-168). Si la vie du héros est jalonnée de signes qui le distinguent du commun des mortels (D. Aigle 2000, p. 151), l'image de Gengis Khan est certainement l'une des plus belles représentations.

Ce serait faire preuve d'euphémisme que de considérer l'énergie déployée par Tamerlan⁴ qui se réclama de l'héritage personnel du tout premier Grand Khan mongol. Deux événements inscrivent la personnalité et la vie de Temundjin ; l'un, sous l'auspice du mythe de la naissance et l'autre, sous la théorie de la providence divine. L'historiographie mongole fait descendre Gengis Khan de la lignée de Börte-Chino (loup bleu) et Qo'ai-Maral (Biche fauve) : ainsi, le grand fondateur de la dynastie des Mongols, le récit de la naissance de Gengis Khan se rattache tout d'abord au mythe d'origine des Mongols qui descendraient de « Loup-bleu » et de la « Biche-fauve » (D. Aigle 2000, p. 151). Il s'agit de personnages de la mythologie mongole qui seraient les premiers ancêtres de l'empereur suprême (*Histoire secrète des Mongoles*, 1949, Chap. I, §. 1, p. 121) :

L'origine de Cinggins-qahan est Börta-cino (« Le loup... »), [venu] naître, du ciel qui est en haut, par mandat [céleste] ; l'épouse de celui-ci est Qo'ai-maral (« la Biche fauve ») ; il vint [ici] en traversant la Mer ; alors qu'il avait fixé son campement à la source du fleuve Onon, au [mont] Burqan-qaldun, il y eut, né [d'eux] Bataci-qan.

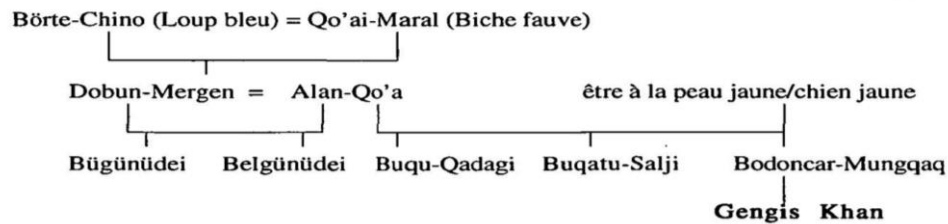
² La vie politique dans l'Empire mongol de Chine ou « Monde chinois » à l'époque du Grand Khan Khoubilaï était basé sur la

codification et la législation de la dynastie des Yuans. Il convient de préciser que cette démarcation de fait n'eut pas d'incidence sur l'unicité de l'empire universel des gengiskhanides.

³ *Temunjin* prit le nom de Gengis Khan à l'occasion de son élévation au pouvoir suprême des Mongols.

⁴ Né en 1336, Tamerlan ou Timour Lang, dit « Timur le Boiteux » est le plus grand conquérant issu des steppes de haute Asie après Gengis Khan. Turc et non Mongol, mais Turco-mongol, il revendique tout de même un lointain ancêtre commun avec Gengis Khan. Il est le fondateur de l'Empire timouride, qu'il étend jusqu'aux frontières de l'Occident, en mettant Constantinople sous son joug au XIV^e.

Ascendance de Gengis Khan



La mise en avant d'une ascendance liée à l'animal-totem, « Le loup bleu » est somme toute représentative de la construction mystique autour de Gengis Khan. Dans la tradition mongole, le loup symbolise la nature. La noblesse de sa naissance compte pour beaucoup dans le narratif de la construction symbolique de sa personnalité. Dans la tradition chamanique des peuples altaïques, il est un vecteur entre le dieu *Tangri* (du cosmos), les hommes et les animaux. L'association du nom « loup » avec son épithète « bleu » traduit une certaine synergie entre le céleste et le terrestre. La Grande voûte céleste étant par ailleurs identifiée au Ciel bleu, « le loup-bleuté » se révèle être le représentant de *Tangri* sur terre. Gengis Khan serait le descendant de la lignée directe du messager du Grand céleste, et de même son représentant. René Grousset a une interprétation de la question qui nous semble bien pertinente : « Les princes et les fondateurs de dynasties ne remplissent pas seulement une mission céleste ; ils font bien plus : ils sont les véritables représentants du ciel sur la terre ; ils n'existent que pour lui. » (J.-P. Roux, 1956, p. 28). C'est tout en se considérant un destin messianique, élu par la voute céleste qu'il faudrait situer la vision impérialiste de Gengis Khan. Il ne faudrait pas passer sous silence, le fait que les structures sociales des différentes sociétés nomades présentaient la même particularité ; celle de revendiquer une origine divine ou merveilleuse. Le mode normal d'exercice politique de nombre de peuples nomades, souligne I. Lebedynsky était une union plus ou moins solide de tribus, généralement hiérarchisée, avec à sa tête une tribu « royale » dominante (2002). D'abord en engageant l'unification des tribus mongoles, puis l'extension de son aire de conquête sur l'ensemble des territoires des régions steppiques. Sans doute est-il animé, dès le départ, de la noble intention de réunir sous une même bannière les populations de « civilisation des steppes ».

L'objectif de Gengis Khan pourrait être double : pacifier les velléités d'affrontements fratricides et instaurer une unité politique qui mènerait à une communauté de destin dans son projet d'un empire universel. Les Mongols avaient souffert, nous dit J.-P. Roux des Tartares qui, en 1161, avaient détruit leur ancienne et éphémère dynastie et avaient livré aux Kin⁵ le roi pour qu'ils le suppliciasent (J.-P. Roux, 1993, p. 106). Ça tombe sur le sens que, dans sa volonté d'administrer le vaste espace désormais annexé, déjà en 1226, Gengis Khan voulait installer un mode d'existence politique transversal à toutes les diversités qui composent l'Asie centrale. Jean de Plan Carpin relaie, sans aucun doute emprunté à l'histoire mémorielle, le principe fondateur d'une nouvelle norme politique devant régir l'empire céleste (J. de Plan Carpin 2018, p. 107) :

Gengis-khan rentra ensuite dans son pays, et il se mit alors à éditer un grand nombre de lois et de règles que les Tartares observent encore aujourd'hui de manière inviolable. Une de ces lois est que tout ambitieux qui veut se faire empereur de sa propre initiative, sans être élu par les princes, soit mis à mort sans aucune pitié.

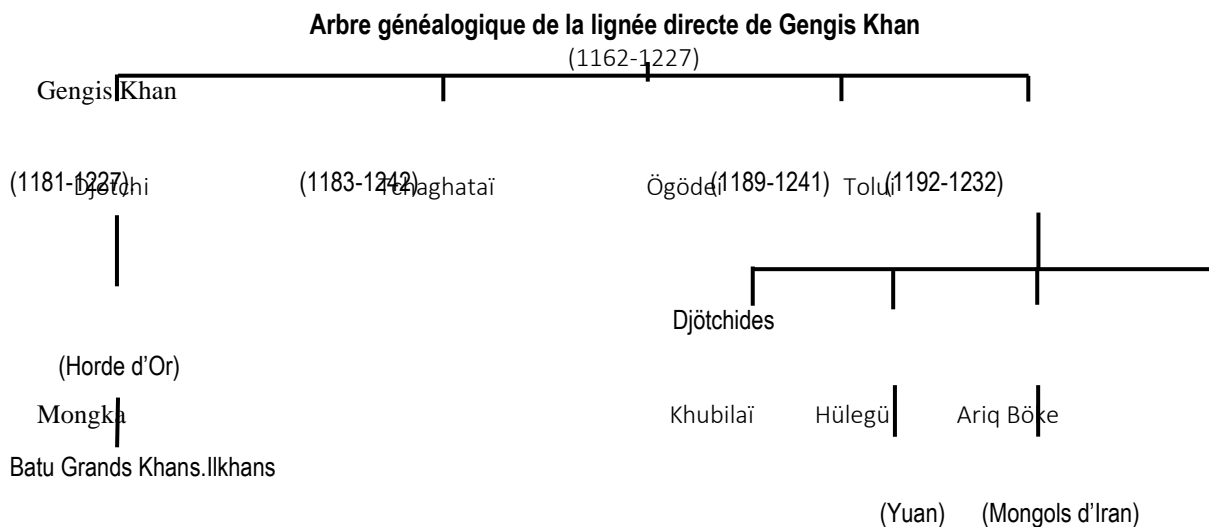
Le voyageur européen fait ici allusion au grand code de lois promulgué, en 1206, du temps de Gengis Khan, que ses successeurs au trône ont continué de composer et formalisé par écrit (D. Aigle 2004, p.

⁵ Jin ou Kin, dynastie de la Chine du Nord (1115-1234).

971). Il s'agit donc des textes qui formèrent le droit mongol, le « *Yasaq* » ou « *yāsā* ». Le fait traduit la figure de législateur associée à Gengis Khan. Ce contexte nous permet d'ouvrir le volet de notre étude consacré au mode d'exercice du pouvoir au sein de l'empire.

1.2. La forme et la structuration du territoire impérial

La structuration de l'Empire mongol repose sur des unités politiques et administratives fonctionnant comme des régions relativement autonomes, avec une fonction principalement guerrière. L'empire est ainsi subdivisé en *ulus* ou *ordu*⁶ répartis entre les descendants directs, de Gengis Khan. Chaque prince feudataire étant le chef du *khanat*⁷ dont il a hérité et qu'il a transmis à son tour à son fils. Ainsi avons-nous le Khanat de Qiptchaq (Horde d'or), Khanat de Djaghataï, Empire de Khoubilaï et l'empire des Ilkhans. Il gravitait en dehors des Khanats, des États vassaux ayant prêté allégeance au Grand Khan.



Le Khanat assure un pouvoir déconcentré. En revanche, son pouvoir se limitait à certaines charges administratives locales. Le voyage de Jean de Plan Carpin chez les Mongols nous renseigne sur la hiérarchisation des responsabilités. Par exemple, après que Frère Jean de Plan Carpin eut dévoilé l'objet de visite chez les Mongols à Baïdjou, celui-ci invita l'envoyé d'innocent IV à se rendre chez Batu ; une voie plus autorisée pour répondre à sa préoccupation. De toutes les manières, les exigences protocolaires voudraient que Jean de Plan Carpin présentât ses lettres d'ambassade à l'autorité mongole la plus autorisée à recevoir le messager du pontife latin ; c'est-à-dire le Grand Khan. Connaissait-il l'organisation protocolaire de l'administration mongole ? Cela est peu probable. Quand le frère franciscain se rendit en Asie, le but de sa mission était de rencontrer Sartaq. La rencontre avec Batu, petit-fils de Gengis Khan, premier Khan de la Horde d'Or ou Khanat de Kiptchak, sous le règne de Ögodeï, son oncle, n'était pas prévue (J. de Plan Carpin 2018, p. 157-159) :

Lorsque nous arrivâmes chez Bati (Batu), aux limites du pays des Comans, nous fûmes bien installés, à une lieue de ses tentes. (...). Après avoir parlé et avoir donné les lettres, nous nous sommes mis à genoux et nous avons récité notre discours. Après avoir parlé et donné les lettres, nous avons demandé pour traduire celles-ci des interprètes qui nous sont donnés le Vendredi saint (6 avril). Le samedi (7 avril), nous fûmes de nouveau convoqués dans la tente de Bati, et son intendant sortit vers nous, en nous disant au nom de Bati que nous devons nous rendre auprès de Cuyuc, sur ses terres.

⁶ *Ulus* ou *ordu* (Mongol) est un domaine, un apanage.

⁷ Il s'agit d'un pays soumis à un Khan.

La teneur du courrier allant au-delà du niveau d'accréditation du khan de la horde d'or, le voyageur a dû s'adresser à une voix beaucoup plus autorisée. Cette situation est loin d'être anecdotique. Au départ, chargés de remettre ses lettres à Sartaq⁸, fils de Batu, dans la Horde d'Or, les principes protocolaires contraignent Guillaume de Rubrouck, eux aussi, quelques années plus tard, à s'avancer dans les profondeurs de l'Asie centrale. Territoire aux limites mal définies, la Horde d'Or est la possession que Gengis Khan donna en apanage à son petit-fils Batu, fils de son aîné Djötchi (J.-P. Roux 1991, p. 32). La Horde d'Or couvrait les steppes de l'Irtych et tous les territoires en direction de l'Europe ; au Nord, elle fait frontière avec la Terre de Novgorod et la région de l'Ienisseï (en Sibérie). Le Khanat de Qiptchaq comprend ainsi toutes les steppes à l'Est de la mer Noire, au nord de la mer Caspienne et de la mer d'Aral (P. Mérienne 2010, p. 10).

À la date où part Jean de Plan Carpin, l'Empire mongol est un vaste territoire, avec des souverains régionaux (les Khanats) sous l'autorité centrale du Grand Khan. Ainsi, arrive-t-il au camp de Töregene (la régente au trône des Tatars à la mort d'Ögödei, en 1241) le 22 juillet 1246 (René Grousset, 1969, p. 335), « le jour de la sainte Madeleine », Jean de Plan Carpin a attendu que le *quraltaï* ou *kuriltaï* devant confirmer l'élection du nouveau Grand Khan, en la personne de Güyük, prenne fin. Celui-ci s'est tenu à la *Sira Ordu* (*Ordo*) au printemps et à l'été 1246, près du lac Kökü (le Kökü noir), dans la région des sources de l'Orkhon.

L'envoyé du pape est présent à la cérémonie de l'élection, ainsi qu'à la cérémonie de l'intronisation proprement dite qui se tint le 24 août 1246, « à la Saint-Barthélemy ». Ce n'est qu'après avoir été porté sur le trône des Tatars que le Grand Khan a pu prendre connaissance de la teneur du message d'Innocent IV, le 11 novembre 1246, de la même année, « le jour de la saint Martin ». Ce jour-là, l'envoyé d'Innocent IV a eu une entrevue avec les secrétaires de Güyük, au campement impérial, en vue de définir les termes de la lettre-réponse. Deux jours plus tard, le 13 novembre, « jour de la saint Brice », après avoir reçu de Güyük la lettre impériale, Jean de Plan Carpin prit congé de ses hôtes et s'en alla sur le chemin du retour : « Le troisième jour, c'est-à-dire en la fête de saint Brice, ils nous donnèrent congé avec la lettre de l'Empereur scellée (...) Alors, nous prîmes la route du retour et nous allâmes pendant tout l'hiver, campant souvent dans le désert sur la neige (...). » (J. de Plan Carpin p. 129).

Le récit des voyageurs occidentaux, dans l'Empire mongol et le monde chinois, permet de rendre compte des formes de gouvernement que se sont dotées les conquérants nomades, dès le XIII^e siècle. Jusqu'au XIV^e siècle, le pouvoir mongol impose encore son pouvoir hégémonique sur l'ensemble de l'empire avant de connaître une déconfiture dans la deuxième moitié du siècle. Avec Khoubilai Khan, l'unité politique de l'Empire mongol est encore solide. En revanche, il coexiste, à l'intérieur de ce vaste territoire, des entités politiques et administratives autonomes. Bien que la gestion locale soit du ressort des princes feudataires et de souverains vassaux à l'empereur mongol, l'autorité centrale est incarnée par le Grand Khan.

2. L'organisation et le fonctionnement de l'Empire mongol

Le voyage des Occidentaux, au cœur des sociétés d'Asie est l'occasion de porter des appréciations sur la valeur des institutions politiques des Mongols. Sans doute que les Occidentaux latins n'arrivaient pas vierges d'idées sur l'organisation politique et militaire des conquérants mongols. Le concile de Lyon, en 1245, préconisait l'établissement des relations avec les autorités tartares. Les héritiers de Gengis Khan avaient parachevé l'œuvre impériale, les formes et les structures du pouvoir mises en place par ce dernier. Si l'unité devait se faire autour du souverain suprême, la fièvre du pouvoir faisait naître des rivalités entre les prétendants au trône.

2.1. Le mode de désignation du Grand Khan et le principe de l'unité impériale.

⁸ Sur qui des rumeurs d'une supposée conversion au christianisme avaient été colportées jusqu'en Occident.

L'intronisation du Grand Khan ou Kaghan n'a pas pour unique intérêt de porter le souverain mongol à l'autorité suprême, devant le parterre des princes de sang, les vassaux et des sujets de l'empire. Elle va au-delà du simple folklore. Le cérémonial de l'élection de Güyük au rang de Grand khan, comme rapporté par Simon de saint Quentin (J. Richard, 2005, p. 135) nous en donne la parfaite illustration :

Donc, en l'an du Seigneur 1246, Cuyuc (Güyük), qui est aussi appelé Gog, le Chaam (qaghan), c'est-à-dire l'empereur ou le roi, fut élevé au trône des Tartares. Tous leurs barons, s'étant réunis, placèrent au milieu d'eux un siège doré sur lequel ils firent asseoir ledit Gog, et ils posèrent devant lui une épée en disant : « Nous voulons, nous demandons et nous ordonnons que tu sois notre seigneur à nous tous ». Et lui leur dit : « Si vous voulez que je règne sur vous, êtes-vous prêts, chacun de vous, à faire ce que je vous commanderai, à venir lorsque je convoquerai l'un de vous, à aller là où je vous ordonnerai de vous rendre, à mettre à mort qui je vous ordonnerai de tuer ? » Tous répondirent : « Oui » - « Alors, dit-il, à l'avenir, la parole de ma bouche sera mon épée ». Et tous ensemble lui donnèrent leur accord.

La cérémonie est l'occasion au cours de laquelle le souverain jauge son influence auprès des princes de sang. C'était le moyen de requérir leur adhésion. Il peut de ce fait apprécier la qualité de ses alliances à travers les voix acquises à sa cause. Dans le cadre formel de cette intronisation, des conseils sont portés à celui qui préside désormais à la destinée de l'empire. Les attentes s'articulent, pour la plupart, autour de certains principes de bonne gouvernance. Elles semblent tourner, tout particulièrement, autour des questions d'équité et de justice envers le peuple, mais aussi, à l'endroit des princes de sang. Les sources ne nous renseignent pas sur le fait que le souverain mongol soit tenu de suivre à la lettre les recommandations qui lui sont formulées par le grand conseil des électeurs. Cette phase finale de l'intronisation se présente comme des échanges de bons procédés. Le système mongol repose sur une dimension militaire à autorité verticale, bien que la structuration politique laisse apparaître des autonomies représentées à travers les *ulus*. Ainsi, le gage de la stabilité politique et l'unité repose sur une relation apaisée entre le Grand Khan et les princes de sang. La notion de générosité à l'endroit des princes qui forment les différentes strates de l'empire semble essentielle. L'affirmation de ce lien sacré nous est rapportée par Simon de Saint Quentin dans son *Historia tartarum* (Cf. J. Richard 2005, p. 135) :

(...). Regarde en haut et reconnais Dieu, et regarde ce feutre sur lequel tu es assis. Si tu as bien gouverné ton royaume, si tu as été généreux et si tu as aimé respecter la justice et honoré tes princes, et chacun d'eux selon son rang, tu seras un roi magnifique et tout le monde se soumettra à ta seigneurie, et tout ce que ton cœur désirera, Dieu te le donnera. Mais, si tu fais le contraire, tu seras misérable et abject, et pauvre au point que tu n'auras même pas droit au feutre sur lequel tu es assis (...).

Peut-être devrait-on présenter le texte historique qui fonde l'attachement des Mongols aux principes de la reconnaissance de l'autorité suprême. L'idée de fédéralisme est effective dans son application du temps de Gengis Khan, figure tutélaire de la dynastie gengiskhanide. Dans l'intention de donner une assise légale à son autorité, le fondateur de l'Empire mongol avait trouvé une formule originale. Pour ce faire, au printemps 1206, il avait convoqué une grande assemblée, un *quriltai*, sur les rives de l'Onon. Le choix du lieu est symbolique ; il s'agit du lieu d'origine de sa tribu. Et la présence, pour l'occasion, des proches, c'est-à-dire les chefs des clans et des tribus qui avaient reconnu sa suprématie, est essentielle (J.-P. Roux 1993, p. 139). La tenue de l'assemblée était le signe de la reconnaissance de sa suzeraineté. L'idée de justice semble au cœur des préoccupations des "alliés". Comme pour dire que la présence de l'empereur ne devrait pas éclipser le principe de « justice », de « respect » ou « d'humilité » vis-à-vis des princes, voire des sujets. Ce qui d'ailleurs ne doit pas être pris comme une simple vue de l'esprit chez ces gens qui jouissent dès le sacre de Gengis Khan d'un cadre juridico-politique officiel. Cet idéal de justice est proclamé dans le cadre formel du « *yasaq* ». Le nouveau « grand code de loi » des gengiskhanides, le *yasaq*, a été constitué en 1206 au moment où Temüjin reçut le nom Gengis Khan, un sacre suprême. L'autorité de l'empereur se renforçait sans aucun doute avec l'introduction du code de loi qui devient le fondement de leur société. Le « *yasaq* » couvrait la totalité de la vie privée, familiale et

sociale, l'éthique, en temps de guerre comme en temps de paix (J.-P. Roux 1993, p. 144). On pourrait y voir aussi leurs doléances, plus qu'un ensemble de prescriptions, qui modéliserait irréfutablement une communauté de destin qui lie le souverain suprême aux différents princes de sang sans quoi l'image de Kaghan serait entachée par l'antipathie et l'injustice. Dans les faits, les sociétés visitées par l'ensemble des voyageurs sont de nature monarchique. Les principes de souveraineté et les gouvernements internes pouvaient donner lieu à des singularités. Le système politique de l'Empire mongol est de forme héréditaire. Pourtant, il arrivait que la succession d'un Grand donne lieu à des discussions difficiles : la crise qui éclate entre les petits-fils de Gengis Khan, au moment où Güyük, fils d'Ögödei, est reconnu comme Grand Khan (Cf. R. Mantran 1996, p. 667-686) en est la parfaite illustration. Vraisemblablement, seul le sacre avait le pouvoir de mettre un terme aux conflits de succession.

En conclusion, l'élection et l'intronisation d'un chef suprême avaient institué un système politique monarchique par la voie héréditaire. Toutefois, l'Empire mongol, malgré sa probable unité politique, est reparti en quatre fiefs ou apanages. Dans l'*ulu* du Grand Khan de Chine, l'accession de Khoubilaï à la tête de l'empire offre un exemple de gouvernement particulier.

2.2. Un pouvoir impérial contrarié dans l'empire mongol de Chine

En 1279, la totalité de la Chine est sous la domination des Mongols et de l'empereur gengiskhanide, Khoubilaï Khan. La Chine du Sud qui, jusque-là, manquait à l'œuvre impériale des Mongols est désormais soumise, avec la reddition des dernières poches de résistance⁹. Voisine de la Chine du Nord (Cathay), annexée plutôt, la Chine du Sud (Mangi) est finalement intégrée à l'Empire universel gengiskhanide. Les deux Chine s'incorporent en un sous-ensemble géographique et politique de l'Empire mongol, appelé « le monde chinois ». En revanche, ce monde chinois tient sa dissemblance du fait de son identité culturelle et son organisation politique particulière, d'avec le reste de l'Empire mongol.

L'adaptation des conquérants mongols aux institutions chinoises s'étend à l'administration. Ce qui avait pour but initial de mettre en exploitation l'Empire mongol de Chine influence les dispositions politiques locales. De fait, une fois les conquêtes de la région effectuées par les nomades mongols, il fallut procéder à leur occupation effective. Il s'agit là d'une pratique de la vie courante qui ne se prête évidemment pas à la mentalité des nomades altaïques. En revanche, la perception des taxes et de l'impôt dans les pays conquis représente l'une des raisons essentielles de l'activité guerrière des Mongols. Dans le cas de l'Empire mongol de Chine, l'analyse doit se mener au niveau de la politique intérieure de la Chine de Khoubilaï Khan. À l'instar du code de lois *yasaq* établi par Gengis Khan à partir de 1227 (J. Gernet 1972, p. 320), Khoubilaï Khan instaure, quant à lui, le code des Yuan. La constitution de ce code local sonne comme la volonté d'une adaptation de l'autorité politique mongole à l'environnement local chinois. D'ailleurs, le fait que le souverain mongol se soit établi à Khanbalik (Pékin), en 1260, avant d'y transférer la capitale de son empire, initialement installée à Karakorum¹⁰ n'est-il pas la preuve de son acculturation ? L'installation du souverain central des Mongols à Pékin, dans la Chine du Nord, et l'initiative prise par ce dernier de donner à sa dynastie le nom de Yuan en a tout l'air. Ces actes posés par Khoubilaï se présentent comme les prémices d'un investissement personnel et politique à venir, et dont le monde chinois semble être le principal bénéficiaire. Sous l'occupation de Grand Khan Khoubilaï, le monde chinois connut des réformes majeures.

La Chine est certes pacifiée, mais il demeure des inimitiés entre les envahisseurs et les populations autochtones. De notre point de vue, cette situation pourrait avoir rendu le brassage culturel et l'appropriation des codes non systématique – voir quelque peu problématique –, parce que préoccupée à maintenir un certain joug sur leurs sujets. Autant de réserves qui semblent conforter la réflexion de Jean-Paul Roux qui dénonce l'assimilation ou la sinisation dont pourrait avoir été victime Khoubilaï Khan et les

⁹ Les environs de l'île de *Yai-Chan*, sud-est de Canton, sont définitivement réduits le 13 avril 1279.

¹⁰ Note 177 de Stéphane Yerasimos dans *Le Livre des Merveilles*, Marco Polo, édition par A.-C. Moule et Paul Pelliot, Tome 1, éd. La Découverte, Paris, 2004, p. 154.

siens (J.-P. Roux 1993, p. 391). Bien qu'affectés à des hiérarchies de commandement, note J. Genet (1972, p. 322), les Mongols semblent peu présents en Chine (Marco Polo, Chap. CLIII, p. 367).

A ce niveau de notre analyse, il nous paraît peu probable que les Mongols aient pu avoir, vis-à-vis du monde chinois, une politique d'occupation tous azimuts. Selon Marco Polo, Khoubilaï Khan dut mettre en place une gestion de la Chine qui n'est que la version achevée d'un projet esquissé par ses prédécesseurs. Marco Polo ne fait que dépeindre là une situation peu reluisante des nouveaux maîtres du pays. J. K. Fairbank et M. Goldman attribuent cette carence au choc culturel. La déconvenue pourrait provenir des effectifs marginaux des envahisseurs nomades face aux populations autochtones plus nombreuses. Ce qui ne serait pas de nature à pouvoir impacter une politique probable d'acculturation. Ainsi, à défaut de présenter des caractères culturels peu avantageux, les Mongols se trouvent confrontés au phénomène de l'illettrisme (J. Fairbank et M. Goldman, 2010, p. 188). Pour pallier ce handicap, les Mongols s'appuient sur un dispositif de soldats mixtes. Ainsi, le gouvernement du Grand Khan, dont la capitale impériale est désormais installée à Khanbalik, dut administrer l'Empire mongol de Chine avec le concours des effectifs extérieurs. Sous Khoubilaï nous en arrivons à une administration centralisée de la Chine. Ce qui tranche avec le mode d'administration dans les régions de l'Asie centrale qui favorise les apanages des princes feudataires et les principautés vassalisées (J. Gernet, 1972, p. 320). Les Mongols ne transposent donc pas leurs modèles traditionnels d'administration des territoires, tels que pensés par Gengis Khan. Pour nous en convaincre, nous voudrions nous référer au passage du récit de Marco Polo (Chap. CXLV, p. 343) sur la cité de Langyu :

En cette cité (Yangju) siège l'un des douze barons du Grand Can, l'un des gouverneurs de province mentionnée plus haut, et qui sont dignitaires de tout premier rang. (...) Et Messire Marco Polo lui-même, celui de qui traite ce livre, eut seigneurie de cette cité pendant trois ans, en lieu et place d'un des dits-barons, par l'ordre du Grand Can.

Le terme « *siéger* » pourrait avoir ici une connotation péjorative. Il nous suggère une présence dans la cité de Yangzhou du baron délégué par le Grand Khan ; ce qui est moins sûr au regard de la réflexion apportée plus haut dans son discours. Ce qui expliquerait, d'ailleurs, l'absence notable des barons dans les circonscriptions dont ils ont la charge. La charge locale semble alors confiée aux « seigneurs députés » délégués par le souverain, comme l'indique Marco Polo (Chap. CLIII, p. 359) :

(...) ; là sont stationnés les seigneurs députés par le roi, qui font immédiatement enquête si quelque différend se produit entre des marchands ou entre des habitants de ces quartiers. Lesdits sires sont chargés de contrôler chaque jour si les gardes postés aux ponts voisins (...) sont bien là, ou tirent une carotte, et de les punir quand ils le jugent bon.

Sous l'occupation des gengiskhanides, le monde chinois a connu des réformes relativement majeures. Les activités qui s'y déroulent sont fortement assujetties à la réglementation : le code des Yuan. Ce code qui présente des dispositifs juridiques visant à la classification des populations s'apparente à un outil de l'hégémonie mongole. P. Ratchnevsky qui consacre un commentaire sur le sujet du code des Yuan, révèle les influences qui découlent de la création du statut et de l'organisation de l'administration sur les civils mandarins. Le code des Yuan, ainsi établi, pose les bases de l'administration et le statut des civils mandarins. La brièveté de l'hégémonie des Mongols sur les populations réduites en esclavage, dès les débuts de leur conquête, ne les empêche pas d'y mener des réformes administratives, judiciaires et économiques. En revanche, l'influence de l'étranger mongole reste marginale. En effet, les nomades gengiskhanides se sont adaptés à certains instruments de gestion propre aux Chinois. Ce qui pourrait être perçu comme une forme de ralliement aux principes politiques de gestion de l'autochtone chinois. L'adoption par l'Empire mongol de Chine d'un nom de dynastie chinoise, comme la conversion au bouddhisme tibétain des descendants de Khoubilaï Khan, qui pourrait renforcer le sentiment de sinisation, est loin de dénaturer le caractère des Mongols de Chine, pour autant. Dans les contacts qui sont intervenus entre les Mongols et les Chinois, la portée des interactions culturelles reste marginale. Pour renchérir sur la question, on pourra citer J.-P. Roux, qui fait remarquer que les Chinois ont toujours

considéré les Mongols comme de parfaits étrangers (J.-P. Roux 1991, p. 392). Reliés à leur berceau originel, la réminiscence et l'attachement des Chinois à leurs usages locaux les préservent de la perte de leur identité culturelle. Ainsi, au terme de leur occupation, jamais il n'eut de fusion entre les Mongols et le reste de la masse de la population chinoise (J.-M. Sallmann 2011, p. 50). L'avènement des Ming en 1368 en Chine et l'expulsion des Mongols du monde chinois consacrent cette distinction entre les nomades et les sédentaires.

L'intronisation du Grand Khan à la tête de l'Empire mongol est assurée par les grands électeurs, garants de l'unité territoriale du pays constitué par Gengis Khan. L'approche du pouvoir peut alors être comprise comme un engagement collégial dans le sens où l'apport des chefs des circonscriptions que compose l'empire est essentiel. L'empereur monte sur le trône sous la bénédiction des princes feudataires.

Conclusion

L'autorité politique et administrative peut se résumer à la personne d'une figure tutélaire ou d'un personnage central. La conduite des choses politiques dans l'Empire mongol s'est à chaque fois articulée autour d'un personnage central. En partant de Gengis Khan à Khoubilaï, l'empereur s'est appuyé sur un arsenal juridique et administratif dont s'est doté l'empire à partir de 1227. Cependant, il règne une sorte d'attachement de bienséance entre l'autorité centrale et les princes feudataires. Dans cet écosystème sociétal, les chefs féodaux, qui disposent d'une autonomie propre, semblent essentiels dans le renforcement de l'autorité de l'empereur. Dans ces conditions, comme l'historiographie a pu le rapporter, des contingences locales peuvent influencer sur l'autorité politique au point de lui imposer le calibrage de son pouvoir discrétionnaire ; ce qui fut le cas de Khoubilaï Khan, dans l'Empire de Chine.

Bibliographie

Anonyme, 1994, *Histoire secrète des Mongoles, Chronique mongole du XIIIe siècle*, traduit du mongol, présenté et annoté par Marie-Dominique Even et Rodica Pop, préface de Roberte N. Hamayon, Paris, Gallimard.

AIGLE Denise, 2000, « Les transformations d'un mythe d'origine, l'exemple de Gengis Khan et de Tamerlan », in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée, Figures mythiques des mondes musulmans*, 89-90 (p. 151-168), <https://doi.org/10.4000/remmm.277>, consulté le 22/10/2022.

AIGLE Denis, 2004, « Loi mongole vs loi islamique. Entre mythe et réalité », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 5-6 (59^e année), p. 971-996.

BLIN Arnaud, 2016, « L'Empire mongol, un géant aux pieds d'argile (XIIIe-XIVe siècle) », in *La fin des Empires*, Patrice Gueniffey et Therry Lentz, Paris, Perrin.

FAIRBANK John, 2010, GOLDMAN Merle, *Histoire de la Chine, Des origines à nos jours*, Paris, Tallandier.

GERNET Jacques, 1972, *Le monde chinois*, Paris, éd. Armand Colin.

GROUSSET René, 1969, *L'Empire des steppes : Attila, Gengis Khan, Asie*, Paris, Payot.

GROUSSET René, 2000, *Histoire de la Chine*, Paris, éd. Payot et Rivages.

KAPPLER Claude, 1982, « Premières missions en Mongolie : rencontre de deux mondes », in *Images et signes de l'Orient dans l'Occident médiévale*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, p. 197-212.

LEBEDYNSKY Iaroslav, 2002, *La civilisation des steppes : le monde nomade eurasiatique de l'Antiquité et du Moyen Âge*, Clio culturels.

MANTRAN Robert, 1996, « Les Mongols », in *XIVe et XVe siècles, crises et genèses*, Jean Favier (dir.), Paris, Presses universitaires de France, p. 667-686.

MERLENNE Patrick, 2010, *Atlas mondial du Moyen Âge*, Rennes, éd. Ouest-France.

PLAN Carpin Jean (de), 2018, *Dans l'Empire mongol*, textes rassemblés, présentés et traduits du latin par thomas Tanase, Toulouse, Anacharsis.

POLO Marco, 2004, *La Devisement du Monde*, 2 tomes, Paris, La Découverte.

RATCHNEVSKY Paul, 1973, *Essai sur la codification et la législation à l'époque des Yuan*, Thèse complémentaire pour le Doctorat Ès Lettres présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, E. Leroux, Paris, p.VII.

RICHARD Jean, 2005, *Au-delà de la Perse et de l'Arménie : L'Orient latin et la découverte de l'Asie intérieure : Quelques textes inégalement connus aux origines de l'alliance entre Francs et Mongols (1145-1262)*, Bruxelles, Brepols.

ROUX Jean-Paul, 1991, *Asie*, Paris, Fayard.

ROUX Jean-Paul, 1993, *Histoire de l'Empire mongol*, Paris, Fayard.

ROUX Jean-Paul, 1956, « Tängri. Essai sur le Ciel-dieu des peuples altaïques » (troisième article), in *Revue de l'histoire des religions*, tome 150, n°1, p. 27-54.

SALLMANN Jean-Michel, 2011, *Le grand désenclavement du monde du monde : 1200-1600*, Paris, Payot et Rivages.